

L'ÉTHIQUE DE LA CROYANCE¹

(extraits)

par William K. Clifford

- 1 Un armateur était sur le point de faire prendre la mer à un bateau chargé d'émigrants. Il savait que ce navire était vieux et, surtout, qu'il avait de nombreux défauts de construction. Pour ne rien arranger, le bateau avait déjà affronté plusieurs mers houleuses et maintes tempêtes et avait souvent nécessité des réparations. Plusieurs personnes lui avaient fait remarquer qu'il était hors d'état de naviguer. Ces doutes l'inquiétèrent et le mirent mal à l'aise ; il pensa même à le faire réparer et radouber, même si cela devait lui coûter très cher. Mais avant que le navire ne prenne la mer, il réussit à chasser ces sombres pensées, se disant qu'après tout son bateau était toujours revenu à bon port après avoir effectué un grand nombre de traversées et essuyé un nombre incalculable de tempêtes, et qu'il était stupide de penser qu'il ne rentrerait pas au port une fois de plus. Il n'y avait qu'à s'en remettre à la Providence, qui ne pourrait manquer de protéger toutes ces familles malheureuses qui quittaient leur patrie à la recherche de jours meilleurs. Il s'efforça d'écarter de son esprit tout soupçon quant à l'honnêteté des constructeurs et des entrepreneurs, et parvint ainsi à se rassurer et à se convaincre sincèrement que son vaisseau était absolument sûr et en état de naviguer. Il assista donc à son départ le cœur léger, en formulant de pieux souhaits pour le succès des exilés dans le pays lointain qui allait devenir leur patrie — et il encaissa le paiement de la compagnie d'assurances quand son bateau périt en pleine mer sans laisser de traces.
- 2 Que dire de cet armateur ? Sûrement qu'il était réellement coupable de la mort de ces personnes. Même si nous admettons qu'il croyait sincèrement à la solidité de son bateau, il reste que la sincérité de sa conviction ne peut en aucune façon le disculper, parce qu'il n'avait pas le droit de fonder cette croyance sur les informations qu'il possédait. Il avait acquis cette conviction non pas sur la foi d'une investigation minutieuse, mais en étouffant ses doutes. Et même s'il avait fini par en être si sûr qu'il ne pouvait penser autrement, dans la mesure où il s'est consciemment et volontairement efforcé d'en venir à cet état d'esprit, il doit être tenu pour responsable de cet accident.
- 3 Modifions un peu le cas, et supposons que le navire était en état de naviguer après tout ; qu'il fit ce voyage, et plusieurs autres par la suite, sans

1. « The Ethics of Belief », *Contemporary Review*, janvier 1877, p. 289-309.

incident. Cela diminuera-t-il la culpabilité de son propriétaire ? Pas le moins du monde. Quand une action est engagée, elle est bonne ou mauvaise pour toujours ; le fait que le hasard en fasse varier les conséquences n'y change rien. L'homme n'aurait pas été innocent, c'est simplement qu'il ne se serait pas fait prendre. La question de savoir s'il a bien ou mal agi porte sur l'origine de sa croyance et non sur son objet ; non sur ce qu'elle était, mais sur la manière dont il l'avait acquise. Il ne s'agit pas de savoir si ce qu'il croyait était vrai ou faux, mais s'il avait le droit de le croire sur la base des informations qu'il possédait.

4 Il était une fois une île dont certains des habitants professaient une religion qui ne prêchait ni la doctrine du péché originel ni celle de la punition éternelle. Le bruit courut que les adeptes de cette religion s'étaient servis de moyens déloyaux pour enseigner leur doctrine aux enfants. Ils furent accusés de détourner les lois du pays pour soustraire les enfants aux soins de ceux qui en étaient les gardiens naturels et légaux ; et même de les enlever et de les tenir loin de leurs amis et de leurs familles. Un certain nombre d'hommes se regroupèrent au sein d'une association en vue d'alerter le public à ce sujet. Ils publièrent de graves accusations contre des citoyens dont la position et la réputation étaient prestigieuses, et firent tout en leur pouvoir pour nuire à ceux-ci dans l'exercice de leur profession. Ils firent tellement de tapage qu'une commission fut constituée pour examiner les faits. Cependant, après que la commission eut soigneusement mené une enquête et recueilli toutes les informations disponibles, il apparut que les accusés étaient innocents. Non seulement ils avaient été accusés sans motif suffisant, mais les preuves de leur innocence étaient si manifestes que les agitateurs auraient pu facilement s'en convaincre, s'ils avaient procédé à un examen impartial des faits. À la suite de ces révélations, non seulement les habitants de ce pays considérèrent les membres de l'association comme des personnes dont le jugement n'était pas fiable, mais ils cessèrent de les compter parmi les gens honorables. En effet, même si ces hommes avaient cru sincèrement et « en conscience » aux accusations qu'ils avaient proférées, *ils n'avaient pas le droit de fonder cette croyance sur les informations qu'ils possédaient*. Bien que sincères, leurs convictions n'avaient pas été acquises honnêtement, par un minutieux travail d'enquête, mais avaient été dictées par les préjugés et la passion.

5 Introduisons une variante dans cette histoire et supposons, toutes choses restant égales par ailleurs, qu'une investigation encore plus poussée ait pu prouver que les accusés étaient vraiment coupables ; cela changerait-il quoi que ce soit à la culpabilité des accusateurs ? Il est clair que non, car la question n'est pas de savoir si ce qu'ils croyaient était vrai ou faux, mais si cela était fondé sur des raisons valables. Ceux-ci pourraient dire : « Vous voyez

bien que nous avons raison après tout ; la prochaine fois, vous nous croirez peut-être. » Et il se pourrait qu'on les crût, mais ils ne deviendraient pas pour autant des gens honorables. Car même si ces hommes n'avaient jamais été pris en faute, ils ne seraient pas innocents pour autant. Chacun d'eux, s'il prenait la peine d'examiner sa conduite en son for intérieur, s'apercevrait qu'il a acquis et entretenu une croyance alors même qu'il ne pouvait la fonder sur les informations dont il disposait, et saurait ainsi qu'il a mal agi.

Cependant, on pourrait dire que, dans chacun de ces deux exemples, ce n'est pas la croyance qui est jugée mauvaise, mais l'action qui en découle. [...]

[...]

[Mais] il n'est pas possible de séparer ainsi les croyances et les actions qu'elles inspirent, de sorte que l'on puisse condamner les unes sans condamner les autres. Aucun homme qui entretient — ou même qui souhaite entretenir — une ferme croyance sur une question donnée ne peut mener une enquête avec la même impartialité et la même minutie que s'il était réellement dans le doute et n'avait aucune idée préconçue ; si bien que l'existence même d'une croyance qui n'est pas fondée sur une enquête appropriée rend un homme inapte à accomplir ce devoir indispensable.

[...] Si une croyance ne se traduit pas immédiatement dans des actions, elle est emmagasinée dans notre cerveau, d'où elle influence nos décisions futures. Elle s'ajoute à la masse de croyances qui forment le lien entre nos sensations et nos actions à chaque instant de notre vie et qui sont si bien organisées et imbriquées les unes dans les autres qu'aucune d'entre elles ne peut être considérée isolément, chaque nouvelle croyance venant modifier l'ensemble de la structure. Aucune croyance, quelque fragmentaire et futile qu'elle paraisse, n'est jamais vraiment insignifiante ; elle nous prépare à accueillir d'autres informations du même ordre, renforce celles, déjà emmagasinées en nous, qui lui ressemblent, et affaiblit les autres croyances. Ainsi, peu à peu, se crée subrepticement un enchaînement dans nos pensées les plus intimes, qui peut à tout moment déboucher au grand jour sous la forme d'une action et laisse une marque indélébile sur notre personnalité.

De plus, aucune croyance ne constitue une affaire privée qui ne concerne que nous-même. Nos vies sont influencées par la représentation générale des événements que la société a forgée à des fins sociales. Nos paroles, nos expressions, de même que nos formes, mécanismes et modes de pensée, constituent un bien public, façonné et perfectionné d'âge en âge, un héritage transmis de génération en génération comme un trésor précieux et un legs

sacré, que nous devons à notre tour léguer à nos descendants, non pas en le laissant inchangé, mais en l'enrichissant et en le purifiant, y imprimant clairement la marque de notre propre contribution. [...] C'est un terrible privilège et une écrasante responsabilité que de pouvoir ainsi contribuer à créer le monde que nous léguerons à la postérité.

[...]

10 Or, ce devoir impérieux envers l'humanité ne concerne pas que les dirigeants, les chefs d'État, les philosophes ou les poètes. N'importe quel paysan qui prononce laborieusement quelques phrases au cabaret du village peut contribuer à éliminer ou à conserver les funestes superstitions qui pèsent sur ses semblables. L'épouse surmenée d'un artisan peut transmettre à ses enfants des croyances qui raffermiront la société ou qui la détruiront. Qu'on soit simple d'esprit ou de modeste condition, rien ne peut nous délivrer de cette obligation universelle de remettre en question toutes nos croyances.

[...]

EXERCICES

1. Au paragraphe 3, l'auteur affirme : « La question de savoir s'il a bien ou mal agi porte sur l'origine de sa croyance et non sur son objet ; non sur ce qu'elle était, mais sur la manière dont il l'avait acquise. » Qu'entend-il exactement par là ?
2. William Clifford pourrait-il être d'accord, à votre avis, avec les idées suivantes ? Justifiez votre réponse.
 - a) Lorsque quelqu'un est sincère, on ne peut pas lui reprocher d'agir sur la base de ce en quoi il croit.
 - b) Il vaut mieux conserver l'amitié des gens qui nous entourent plutôt que de tenter de les faire changer d'idée sur des questions auxquelles ils sont particulièrement sensibles.
 - c) Les questions théoriques ne sont pas primordiales. L'important, c'est la pratique.
 - d) Certains citoyens allemands ont manqué à leur devoir en ne s'opposant pas aux idées racistes que le régime nazi propageait dans les années 30.